

Étape 5 : évaluation de la viabilité du FBP et formulation de recommandations pour sa conception

La viabilité du FBP dans un pays doit être évaluée pour chaque aléa priorisé : engagement institutionnel, composants disponibles pour modéliser les déclencheurs, idées d'actions précoces efficaces qui peuvent être entreprises dès qu'un déclencheur est atteint et capacité à implémenter les actions dans les délais impartis par le modèle de déclenchement. Sur cette base, l'équipe chargée de l'étude peut indiquer si le système a une viabilité élevée, moyenne ou faible pour chaque aléa.

Elle peut également formuler des recommandations concernant les composants pour la conception du système de FBP qui mériteraient une étude plus approfondie, mais aussi préciser si une analyse plus détaillée des parties prenantes s'impose. Elle peut encore signaler les risques susceptibles de rendre le système inefficace s'ils ne sont pas gérés, par exemple un service technique qui ne serait pas disposé à ce que la précision de ses prévisions soit vérifiée.

Cette classification en fonction d'une viabilité « élevée », « moyenne » ou « faible » pour l'introduction du FBP dans un contexte déterminé pour chaque aléa est moins importante que les recommandations spécifiques sur le fonctionnement possible du système. Elle ne doit pas occuper trop de place dans le rapport final. Il faut la considérer comme un fil conducteur pour les réflexions de l'équipe chargée de l'étude plutôt que comme une manière d'attribuer un grade ou un classement à un pays. Il convient d'utiliser les indicateurs suivants pour l'évaluation du degré de viabilité du FBP.

Viabilité idéale pour un aléa spécifique

- Une prévision des impacts existe pour l'aléa priorisé ; ou
- Il y a un système bien établi d'alerte précoce ou de prévision des événements extrêmes qui a été évalué et qui présente une précision élevée ;
- Des données solides valident les actions précoces qui ont été retenues sur la base d'évaluations rigoureuses ;
- Il y a une possibilité d'intégrer le modèle de déclenchement du FBP ou des actions de FBP dans des systèmes de protection sociale déjà en place ;
- La Société nationale se pose en leader éclairé et est capable de collaborer étroitement avec des services techniques, des autorités gouvernementales et d'autres parties prenantes pour mettre en place le système de FBP ;
- L'aléa a été priorisé au sein du plan stratégique de la Société nationale ;
- Les services techniques (hydrologiques et météorologiques) sont tout à fait disposés à contribuer à la production d'un modèle de déclenchement du FBP ;
- Il y a un groupe de travail FBP fonctionnel dans le pays ;
- Il y a un système bien établi pour la collecte de données relatives à la vulnérabilité et à l'exposition à l'échelle nationale.

Viabilité moyenne à haute pour un aléa spécifique

- Des prévisions sont disponibles pour les aléas priorisés, dont la compétence peut être évaluée et qui peuvent être combinées à des sources mondiales afin d'obtenir une base suffisamment rigoureuse pour ces aléas ;
- Il y a des actions efficaces qui peuvent être entreprises dans le délai des prévisions pour l'aléa priorisé ;
- L'aléa priorisé a des impacts négatifs non négligeables sur les populations touchées, agir relève donc d'un impératif humanitaire ;
- La mise en place du système est bien acceptée au sein de la Société nationale et des services techniques ;
- Il y a une volonté de concevoir un protocole d'action précoce ;
- Il y a une volonté d'évaluer rigoureusement l'impact du système de FBP.

Viabilité faible pour un aléa spécifique

Des changements significatifs s'imposent avant de mettre en place un système de FBP.

- Il y a des problèmes de gestion financière tels qu'il serait impossible pour la Société nationale d'accéder à des fonds du Mécanisme du DREF pour l'ABP ;
- Il n'y a pas de prévisions pour l'aléa priorisé ou pas de prévisions suffisamment précises dans des délais permettant une action efficace (par ex., seules des prévisions pour un délai de 1 à 3 heures ont une compétence suffisante) ;
- La Société nationale n'a pas la capacité d'implémenter des actions efficaces dans les délais des prévisions disponibles ;
- La Société nationale ne voit pas l'intérêt de poursuivre le développement d'un système de FBP.